

Procès-verbal du conseil municipal du 04 août 2025 à 18h15

Présents : MASQUELIN Benoît, REINBOLT Ghislaine, MASQUELIN Florence, PERE Yvan.

Pouvoir : GORRY Christine à Giacometti Corinne.

Absentes : GIMENEZ Clémence, de CAPELE Juliette.

Secrétaire : MASQUELIN Benoit

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025.** Mme le Maire soumet le PV du CM du 12 mai à l'assemblée qui **l'approuve à l'unanimité.**
2. **DM N°2 M57.** Mme le Maire rappelle au conseil qu'il a été décidé de faire faire une étude par Géoptis (groupe La Poste) pour faire le point sur le linéaire des voiries communales (qui conditionne les aides de l'Etat via la DGF) mais aussi pour vérifier à qui appartiennent les diverses routes et chemins communaux. Elle précise qu'à cette occasion elle a découvert que la Rue des Drapiers est privée alors que la commune l'a toujours entretenue... Elle explique que le budget n'avait pas prévu la somme (erreur entre le HT et le TTC) et qu'il manque un peu plus de 300 €. Elle propose de faire une DM pour basculer les fonds du compte 2135 vers le compte 203 – **Approuvé à l'unanimité.**
3. **DM N°1 M49 pour admission en non valeur.** Il s'agit là aussi d'abonder un compte. En effet, en prévision du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement en janvier 2026, la trésorerie et la CCRLCM nous ont proposé lors de notre dernière rencontre technique de faire des admissions en non valeur en cas de dettes non recouvrables. Il y a une dette de 2022 qui n'a pas été soldée car l'usager a vendu la maison et est parti. La commune n'avait pas été informée et n'a pas pu relancer de son côté. Le montant dû par cette personne s'élève à 1 198.18 €. Il faut donc abonder le compte des admissions en non valeur (6541) de ce montant et elle propose de prendre la somme du compte 61528 – **Approuvé à l'unanimité.**
4. **Admission en non valeur sur la M49.** Comme expliqué au point précédent Mme le Maire propose d'admettre en non valeur une dette de 2022 sur le budget de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 1 198.18 €. Messieurs Père et Masquelin regrettent que l'on ne soit pas alertés par la trésorerie quand des dettes s'accumulent... – **Approuvé à l'unanimité.**
5. **Modification tarifs repas dansant.** Mme le Maire explique au conseil que nous n'avons pas pu encaisser les repas au prix voulu lors de la commission animations car nous n'avons pas délibéré pour changer les montants de la régie festivité. C'est trop tard pour la fête de juillet mais elle propose de les augmenter pour les futures initiatives de la commune. Mme Reinbolt précise que nous avons tout juste couvert la facture du traiteur. Les élus décident de changer le montants (et les âges des bénéficiaires). Pour rappel le repas adulte était à 12 € et 5 € pour les enfants de 6 à 10 ans. Il est proposé de facturer comme suit : 15 € pour les adultes et 10 € pour les jeunes de 10 à 15 ans. Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans – **Approuvé à l'unanimité.**

Points d'information :

- **Arrêtés pris par le maire.** Lecture est faite des arrêtés pris par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations.

Infos pose caméras. Mme le Maire explique que nous avons déjà reçu 3 entreprises pour nous faire des propositions. La 1^{ère} n'a pas donné suite mais que les 2 autres ont fait des devis. Pour elle, la dernière est la plus pro car elle propose même de faire les démarches officielles à notre place. Le coût moyen, plus de 40 000 € ou près de 1 000 €/mois si on choisit le leasing.

Pour baisser le coût, elle envisage de demander à revoir la prestation à la baisse (sans la lecture de plaques par exemple). Une autre entreprise s'est manifestée, il s'agit de l'entreprise Fialin. Elle demande à M. Masquelin et M. Père de les recevoir. Cela nous permettra d'avoir 3 devis. Mme Masquelin approuve le fait de demander à revoir la prestation à la baisse. Mme le Maire précise toutefois qu'elle a d'ores et déjà envoyé un mail au gendarme référent qui suit le département de l'Aude pour qu'il vienne voir sur le terrain ce qui peut être fait (démarche obligatoire dans tous les cas). Elle trouve que le leasing est cher et explique que si on choisit de passer la dépense en investissement on pourra demander des subventions. Toutefois, il faut être conscient que cela nous défavoriserait en cas d'éventuelles demandes d'aides pour la 2^{ème} tranche de la conduite d'eau puisque en principe, les partenaires n'attribuent des subventions que sur 1 projet par an... De ce fait, Mme Reinbolt serait plutôt pour maintenir les travaux sur la conduite avant le transfert car elle estime que cela nous rendrait prioritaires. Si ce choix est validé par le conseil, Mme le Maire précise qu'elle demanderait évidemment à la CCRLCM de prioriser notre commune car nous transférerons tout de même plus de 100 000 € que nous avons mis de côté dans cette optique.

Infos transfert compétence eau et assainissement. Mme le Maire précise qu'elle a été voir les techniciens de l'Agglo et de la Trésorerie, comme dit précédemment. Elle était accompagnée de la secrétaire générale à qui il a été demandé un certain nombre de documents. Le dossier suit donc son cours...

- **Infos sur la dissolution du SIAEP Roquecourbe-Montbrun.** Dans les questions diverses, Mme le Maire explique avoir contacté le technicien de la CCRLCM qui nous avait dit que le SIAEP devait être dissout. Or, elle a eu son collègue Maire..... qui lui a précisé que pour lui il ne fallait pas le dissoudre car cela concerne l'adduction et pas la distribution. Elle a envoyé un mail et attend la réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15